

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 mai 2017

Le jeudi 18 mai 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 12 mai 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Nombre de votants : 30

Numéro
2017/MAI/37

Point de l'ordre du jour
11

OBJET

**SUPPRESSION – CRÉATION
DE POSTE – PÔLE
INGÉNIERIE FINANCIÈRE,
ACHATS, COMMANDE
PUBLIQUE**

RAPPORTEUR

M. LE MAIRE

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 01/06/2017
L'affichage en mairie le : 01/06/2017
La notification le : 01/06/2017*

Le Maire
Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M- A. SCANO, M. Ch. ROUSSILLON, M. J- L. PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J- P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

*M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. J-L. PALÉVODY
M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à Mme M-P. GLEIZES
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. P. BROT*

Membres absents

Mme V. LETARD, M. Fr. ESCANDE, Mme A. POL.

Exposé des motifs

Les membres du conseil municipal sont informés que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Compte tenu de la demande de l'agent d'intégrer la filière administrative ;
- Compte-tenu de la fiche de poste du chef d'équipe budget et finances en adéquation avec le cadre d'emploi de rédacteur territorial ;

Il est proposé au conseil municipal de SUPPRIMER à compter du 1^{er} septembre 2017 :

- 1 emploi de technicien territorial à temps complet.

Par ailleurs, il est proposé au conseil municipal de CRÉER :

- 1 emploi de rédacteur territorial à temps complet.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Décision

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE, et après en avoir délibéré par **À L'UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** la modification du tableau des effectifs ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : *30/05/2017*
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*